

Aide à la gestion des espaces naturels sensibles

OBJET	Accompagnement des actions de préservation et de valorisation des ENS
BÉNÉFICIAIRES	Les collectivités et leurs groupements
CONDITIONS D'OCTROI	Fourniture de justificatifs sur la maîtrise foncière du bénéficiaire (attestation de propriété, bail, convention) Signature d'une convention de partenariat avec le Département fixant le cadre des actions à mener sur l'ENS

Calcul de l'aide

Actions en faveur de la biodiversité

Opérations éligibles	Modalités d'aide
• Plan de gestion et études bilan • Etudes ponctuelles préalables aux travaux de restauration et d'entretien des milieux • Travaux de restauration et d'entretien des milieux • Suivis écologiques	50 %
Acquisitions foncières	Au cas par cas (50% maximum)

Actions en faveur de l'ouverture au public

Opérations éligibles	Modalités d'aide
• Etudes de fréquentation et de cheminement dans le site • Etudes préalables aux aménagements • Travaux d'aménagement • Actions pédagogiques et de communication • Signalétique	50 %

Dossier à présenter

- Délibération de la collectivité décidant la signature de la convention de partenariat et autorisant la sollicitation de l'aide du Département
- Devis correspondant aux dépenses de l'opération (à défaut évaluation précise)
- Plan de financement
- Échéancier
- Un dossier technique comportant un mémoire explicatif incluant le cahier des charges, les éléments techniques détaillant l'opération, les objectifs visés, etc...
- Un RIB

Service instructeur

Direction du développement durable
et de la mobilité
Service milieux et paysages
Mail : **milieux@lamayenne.fr**
Tel : **02 43 59 96 37**

Lieu de dépôt du dossier

Monsieur le Président du Conseil
départemental
Hôtel du Département
39 rue Mazagran
CS 21429
53014 LAVAL CEDEX